



Comité Régional Auvergne / Rhône-Alpes

Comité de Haute-Loire de la FFPJP

9 Rue des Moulins - 43000 LE PUY EN VELAY - Tél. : 04.71.09.10.82

E-mail : cd43@petanque.fr - Site Internet : www.petanque43.fr/

Compte-Rendu de la réunion du Lundi 27 octobre 2025

Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
<p><u>Mesdames</u> :</p> <p>Corinne ALLARY</p> <p>Valérie BERTRAND</p> <p><u>Messieurs</u> :</p> <p>Didier ALLIROL</p> <p>Alain AUDRAS</p> <p>Jean Charles BEJARANO</p> <p>Michel BERNARD</p> <p>Henri BLANC</p> <p>Lionel DECROCK</p> <p>Pascal GREGOIRE</p> <p>Pascal LAURENT</p> <p>Eric MATHELET</p> <p>François MONIER</p>		

ORDRE DU JOUR :

- Introduction du Président
- Validation du compte rendu du 04 août 2025
- Retour sur les derniers championnats de France
- Retour sur les réunions de secteur :
- Calendrier 2026
- Tour des commissions
- Infos de la FFPJP
- Retour sur la réunion du Comité Régional du 18 octobre 2025
- Congrès départemental
- Questions diverses

Heure du début de la réunion : 14h30

➤ Introduction du Président :

Le Président, après vérifications, valide le fait qu'un joueur avait bien dormi le deuxième soir à l'hôtel lors d'un championnat de France. Une suspicion avait été évoqué lors de la dernière réunion. Pour rappel si un joueur ne dort pas à l'hôtel lors d'un championnat de France, il doit rembourser les frais d'hôtellerie engagé par le CD 43. Un membre du CODIR a dit le contraire à certains licenciés lors d'une compétition départementale. Merci de ne pas lancer de rumeur lorsque vous n'êtes pas au courant de la situation.

➤ Validation de la dernière réunion du 04 août 2025 :

Le compte rendu du 04 août est validé par tous les membres, sauf par Valérie BERTRAND.

➤ Retour sur les derniers championnats de France :

Triplette vétéran, à BOURG ST MAURICE (73), le 20 et 21 août, délégué Pascal LAURENT, équipe de LANDOS (LAVIS Michel/LIABEUF Jean Claude/VENTALON Yves) : perdu à la partie de barrage. Une observation a été faite sur la tenue du délégué. Pour la saison prochaine, nous rajouterons le nom du département au dos de la tenue.

Triplette promotion, à BOURG ST MAURICE (73), le 23 et 24 août, délégué Lionel DECROCK, équipe de ST JUST MALMONT (LIMOGES Steven/FAURE Jean Pascal/FAURE Loïc) : 2 défaites dans les poules.

Doublette masculin, à MILLAU (12), le 30 et 31 août, délégué Michel BERNARD, équipe du LE PUY PETANQUE (Sébastien ISSARTEL/Patrick MALLET) : 2 défaites dans les poules.

Individuel féminin, à MILLAU (12), le 30 et 31 août, déléguée Pascal GREGOIRE, joueuse de BEAUZAC, (Océane RIOU) : 2 défaites dans les poules.

➤ Retour sur les réunions de secteurs :

Secteur d'Yssingeaux : 2 clubs absents

Secteur de Brioude : Pas d'absent

Secteur du Puy Ouest : Pas d'absent

Secteur du Puy Est : 8 clubs absents

Tous les qualificatifs et championnats ont été pris par les clubs pour 2026. Le calendrier pourra être fait. Concernant le fait d'obliger un concours par club, certains clubs sont réticents, soit par manque de bénévoles et ou de place de jeux.

➤ Calendrier 2026 :

Suite aux réunions de secteur, le calendrier va être finaliser par Herman dans les semaines à venir. Chaque commission devra donner ses dates pour les différents tours de compétition.

➤ Tour des commissions :

Commission Coupe Haute et Loire et Challenge :

Les $\frac{1}{2}$ finales et finales se sont déroulées au PUY GDL, Champion de la Coupe de la Haute-Loire : LAUSSONNE et Champion du Challenge du Comité : COUBON.

Problème de restauration des joueurs, qui n'a pas été prévue par le club organisateur. Les joueurs ne savent pas où aller manger. L'information n'a pas été donnée par la société organisatrice.

Problème pour la réalisation de la rencontre pour la troisième place qui n'a pas été jouée. Les joueurs ne sont pas intéressés ! C'est un manque de respect envers le Comité et la société organisatrice de cette journée.

Les équipes devront obligatoirement jouer la 3^{ème} place. Ceux qui ne voudront pas la jouer auront une amende de 100€.

Les dotations pour la Coupe de la Haute-Loire sont de 200€ pour le vainqueur, 130€ pour le finaliste et 70€ pour le troisième.

Concernant le Challenge du Comité, les dotations sont de 150€ pour le vainqueur, 100€ pour le finaliste et 50€ pour le troisième.

Commission Coupe de France :

1^{er} tour de Zone, 4 équipes présentent : RIOTORD a perdu à domicile contre RUOMS (07), YSSINGEAUX a gagné à BUVIN (38), LE PUY PETANQUE a gagné à domicile contre LIVRON SUR DROME (26) et CHADRAC a perdu à ARLANC (63).

2^{ème} tour de Zone, le 16 novembre (date butoir), YSSINGEAUX recevra MONTLUCON (03), et LE PUY PETANQUE recevra ANDREZIEUX BOUTHEON (42).

Commission CDC OPEN :

La journée finale aura lieu le dimanche 30 novembre à la Halle des Orgues pour la 4^{ème} et 5^{ème} division du CDC OPEN ainsi que pour le CDC féminin. Le délégué sera Lionel DECROCK.

La journée finale pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division du CDC OPEN aura lieu le dimanche 7 décembre à la Halle des Orgues. Le délégué sera Pascal LAURENT.

Commission vétéran :

A l'issue de la journée finale au VVS, les résultats sont les suivants :

-1^{ère} division, champion LA CHAPELLE D'AUREC 2, 2^{ème} AUZON 1, 3^{ème} VIEILLE BRIOUDE 1, 4^{ème} BRIVES 1.

LA CHAPELLE 2 monte en CRC et STE FLORINE redescend en CDC départemental.

-2^{ème} division, champion ECOLE DE PETANQUE 1, 2^{ème} ST GERMAIN 1, 3^{ème} PAULHAGUET 1, 4^{ème} LE PUY VVS 2,

-3^{ème} division, champion BLAVOZY 2, 2^{ème} LOUDES 3, 3^{ème} LE PUY VVS 3, 4^{ème} LAUSSONNE 2.

-4^{ème} division, champion TENCE, 2^{ème} YSSINGEAUX 5, 3^{ème} DUNIERES 4, 4^{ème} VIEILLE BRIOUDE 3.

Résultat du championnat départemental doublette vétéran : qualificatif le 24 septembre à ST GERMAIN LAPRADE, 87 équipes et à SAUGUES, 63 équipes. Le championnat a eu lieu le 25 septembre à ST GERMAIN LAPRADE. Les champions sont du club de ST DIDIER EN VELAY (Philippe BERGERON et André CHAPELON) et les finalistes sont du club de VALS (Hubert GRASSET et Patrick DUFOUR).

Commission des jeunes :

Le championnat départemental individuel Jeune a eu lieu le dimanche 19 octobre à Yssingeaux.

En junior, il y avait 14 participants. Le vainqueur est Ilan MONDON du club de ST JUST MALMONT. Le finaliste est Enzo GAYT du club de ST VINCENT.

En cadet, il y a eu 12 participants. Le vainqueur est Nolan VALLA du club d'YSSINGEAUX et le finaliste est Joris ROYET du club d'YSSINGEAUX également.

Commission arbitrage :

André SAGNOL a été validé. Il peut désormais officier. Nous allons lui commander du matériel ainsi qu'une tenue.

Il va y avoir du changement pour 2026. Il n'y aura plus besoin de passer le tronc commun.

Commission communication :

Eric MATHELET souhaiterait obtenir les informations le plus rapidement possible afin de pouvoir les diffuser au plus vite sur les réseaux sociaux.

Commission des finances :

Pascal GREGOIRE nous informe que l'exercice actuel devrait être excédentaire d'environ 19500€ une fois toutes les écritures saisies. Il y aura des écritures en état de rapprochement bancaire car tous les chèques ne sont pas encore retirés.

Pour information, sur la fiche financière de la FFPJP, une amende de 150€ est mentionnée pour notre CD pour ne pas avoir fourni le compte rendu de l'AG précédente en temps voulu.

Commission de discipline :

Une formation devrait avoir lieu au mois de janvier 2026, dans la Loire. Elle est obligatoire pour le responsable de la commission.

➤ Infos FFPJP :

La FFPJP prendra 1€ par joueur pour chaque inscription à un championnat qualificatif pour le championnat de France.

Le CD43 prendra 1€ supplémentaire sur chaque inscription en 2026 afin de pouvoir les reverser à la FFPJP (vote du CODIR : 9 Pour, 2 Contre et 1 Abstention).

Concernant les modifications sur les mutations, il faut lire le document en pièce-jointe.

Pour info, en 2025, il y a eu 26 mutations externes et 136 mutations internes.

Pour la convention d'objectif territorial, nous avons touché 1191€ en 2024 et 1048€ en 2025. Ces chiffres sont calculés en fonction d'une grille d'objectif mise en place par la FFPJP (certains de ces objectifs sont irréalisables).

Tous les membres du CODIR devront passer le module « Vie Fédérale, Vie Citoyenne ». Vous avez reçu le lien dans vos mails.

Concernant les licences dématérialisées pour 2026, nous n'avons pas plus de nouvelle pour le moment. Nous devrions en avoir lors du congrès national à Pontivy au mois de décembre.

Un QR code devra être donné à chaque licencié.

Les demandes de licences seront faites comme d'habitude avec un tableau récapitulatif et le chèque correspondant.

Pour toute nouvelle demande de licence, il faudra obligatoirement joindre une copie de la carte nationale d'identité.

➤ Retour sur la réunion du Comité Régional du 18 octobre 2025 :

Les championnats régionaux 2026 auront lieu à BOURG ST MAURICE (Haute Savoie) le week-end de l'ascension et à AUREC SUR LOIRE le week-end de pentecôte. Concernant la 3^{ème} partie, pour le

championnat triplette provençal, le championnat régional aura lieu les 30 et 31 mai 2026 dans le CD 69 ; le lieu restant à déterminer.

Le Comité de Haute Loire a perdu des places pour les championnats Régionaux. Descente de la 8^{ème} à la 9^{ème} position. Nous aurons 2 places pour tous les championnats régionaux, sauf pour les championnats triplette mixte et doublette masculin où nous n'aurons qu'une seule place suite aux absences de 2025. Pour les championnats régionaux à 2 qualifiés, le CD 43 organisera une « petite finale » pour déterminer la deuxième équipe qualifiée.

Le Congrès Régional aura lieu à PRIVAS le samedi 6 décembre 2025. Eric MATHELET représentera le CD 43. Deux postes sont à pourvoir au sein du Comité AURA suite à deux démissions en cours d'année.

➤ Congrès départemental :

Il aura lieu à ST GERMAIN LAPRADE le samedi 15 novembre 2025. L'accueil des participants se fera à 15h00 et le congrès débutera à 15h30.

Le Comité offre le vin d'honneur, 2 tickets boissons offerts par association, à mettre dans les enveloppes. 2 tickets boissons seront également offerts aux membres du CODIR ainsi qu'aux invités.

Le Comité remboursera 1.50€ par ticket à l'association de ST GERMAIN LAPRADE.

Un écran géant et la sono seront fournis par l'association, une estrade est disponible également.

Un appel à candidature va être envoyé aux sociétés pour les 6 postes vacants au sein du CODIR.

Le repas d'après congrès sera pris au restaurant « Le REGINA » au PUY EN VELAY. Les membres du CODIR sont invités avec leur conjoint(e). Le Président a également invité Daniel ROURE et son épouse ainsi que Lucien ANGLADE et son épouse. Pascal CHIRAN, Président du Comité AURA est également invité tout comme les 3 autres Présidents du CD 03, CD 15 et CD 63. 2 dirigeants de la société de ST GERMAIN LAPRADE sont également invités à ce repas. Le Président du CDOS est également invité.

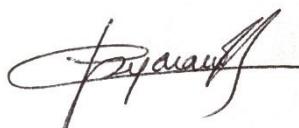
➤ Questions diverses :

- Une formation (GTDM) sera organisée en présentiel en février 2026 pour les membres du CODIR.
- Une formation en visioconférence sera organisée courant février 2026 pour la formation pour les contrôles d'alcoolémie avec le médecin de la région AURA.
- La commission des finances va finaliser le budget prévisionnel 2026. Pour 2026, nous allons essayer de réserver des hôtels de gamme « supérieure » par rapport à 2025.
- Le championnat départemental doublette jeu provençal sera organisé par le CD 43 en 2026 (vote : 7 Pour, 4 Contre et 1 Abstention). Il aura lieu les 9 et 10 mai 2026. Il faudra trouver un club pour l'organiser.
- 2 nouvelles sociétés pour 2026, CHASPUZAC et VEZEZOUX.

Heure de fin de la réunion : 18h30

Fait au Puy en Velay le 27 octobre 2025

Le Secrétaire Général
Jean Charles BEJARANO



Le Président
François MONIER

